

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 OCTOBRE 2025
20H30
A LA MAIRIE

(Séance publique)

Le Conseil du 6 octobre s'est déroulé normalement à la Mairie sous forme de réunion ouverte au public et à la presse.

Présents : Jean-Luc ROUAN, Pierre Marie GIRARD, Didier LEGER, Patrick MORCRETTE, Jean-Marc ANDRIEUX, Jean-Bernard ROUZOUL, Gérard PAGES, Marie-Thérèse PIANELLI.

Absents : Jean-Luc PIALAT, Rémi PATTE, Véronique PAGES, Angéline ROUSSEL.

Procurations : Jean-Luc PIALAT à Jean-Marc ANDRIEUX
Rémi PATTE à Gérard PAGES
Véronique PAGES à Marie-Thérèse PIANELLI
Angéline ROUSSEL à Didier LEGER

Votants : 12

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20H33.

Monsieur Didier Leger est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire a demandé « une minute de silence » en hommage à Monsieur Michel Anquet, ami et Maire de Bédeilhac récemment décédé après avoir lutté contre une terrible maladie. En préambule, Monsieur le Président de la Communauté des Communes du Pays de Tarascon et son Directeur Général des Services ont présenté la Communauté des Communes, son organisation, ses compétences, ses actions, et ont proposé ensuite un débat sur le « bloc communal » aux élus municipaux.

Vers 22 h 00, Monsieur le Maire remercie Monsieur le Président et son DGS et poursuit la réunion du conseil municipal en donnant lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} septembre 2025,
- 2) Autorisation de versement subvention TRAIL,
- 3) Validation point d'étape modification simplifiée PLU,
- 4) Validation point d'étape PLUih,
- 5) Point d'information SMDEA,
- 6) Point d'information suivi budgétaire.

QUESTIONS DIVERSES :

Informations intercommunales,
Informations Communales,
Questions diverses des élus.



Handwritten signatures: M and JR

1) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 1^{er} septembre 2025 :

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 1^{er} septembre dernier, adressé avec la convocation du présent conseil, est soumis à l'approbation des élus.

Après prise en compte des remarques éventuelles, le procès-verbal est soumis au vote :

POUR : 12

CONTRE : 0

ABST : 0

2) Autorisation de versement subvention TRAIL :

Monsieur le Maire rappelle que la Commune s'est engagée à verser une subvention supplémentaire d'un montant de 525 € à l'association « Saurat, Patrimoine millénaire, Village rue et ses Ecartes » si le trail « quattras cabanas » était organisé en 2025.

Nous avons confirmation de cette organisation, la municipalité contribue à cette réalisation par une aide logistique et sécurité des voies communales.

A ce jour, on enregistre plus de trois cents inscrits, Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à verser la subvention complémentaire « trail » à l'association « Saurat, Patrimoine millénaire, Village rue et ses Ecartes » pour l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal débat et vote :

POUR : 12

CONTRE : 0

ABST : 0

3) Validation point d'étape modification simplifiée PLU :

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a demandé à la « Communauté des Communes du Pays de Tarascon » d'engager une modification simplifiée du PLU (délibération 2024-064 du 7 octobre 2024) en vue de réglementer les extensions des bâtis existants et la construction d'annexes en zone A et N du PLU en vigueur adopté en décembre 2008.

La « Communauté des Communes du Pays de Tarascon », qui exerce cette compétence, a accepté et fait appel au bureau d'étude ADRET pour assistance à Maîtrise d'Ouvrage. Le bureau d'études a fait une proposition qui nous est soumise par la technicienne chargée de l'urbanisme à la Communauté des Communes. C'est ce projet qui est soumis à l'approbation des élus.

Parmi les éléments modifiés, le bureau d'étude et la Communauté des Communes proposent :

- Pour les extensions : de limiter la surface de plancher maxi à 200 m² alors que nous demandons 30 % de la surface de plancher existante sans limite maximum,
- Pour les annexes : de limiter l'emprise au sol cumulée des bâtiments existants plus les extensions plus les annexes éventuelles à 200 m², alors que la Commune demande 250 m² pour ce cumul.
- De plus le bureau d'étude et la Communauté des Communes du Pays de Tarascon demandent à limiter la hauteur des annexes à 3,50 m, la Commune demande à ne pas limiter cette hauteur.

Il est proposé aux Conseillers Municipaux d'approuver le projet de modification simplifiée avec les réserves ci-dessus.

Le Conseil Municipal débat et vote :

POUR : 12

CONTRE : 0

ABST : 0

4) Validation point d'étape PLUi h :

Dans le cadre du projet de PLUi h, plusieurs points restent encore à préciser :

- Globalement sur le territoire de la Communauté des Communes, l'enveloppe dédiée aux surfaces aménageables (habitat plus économie) semble trop élevée par rapport aux 20 ha qui semblaient être alloués.

- Sur la Commune de Saurat, environ 12 000 m² de surface aménageable (AU, STECAL et Emplacements Réservés) ont été identifiés. Les zones AU font l'objet d'OAP (orientation d'aménagement programmé) en cours de vérification par le bureau d'études.
- Il semble qu'une grande partie des zones fléchées « à urbaniser » au pied de la Rouère soit située en « zone à risque chute de rochers ». Si cela s'avère exact, il faudra supprimer ces zones AU.
- Le projet de règlement en cours d'analyse également depuis juillet dernier sera finalisé dans les prochaines semaines.

Le PLUi pourrait être arrêté début novembre si tous ces travaux avancent correctement.

Le Conseil Municipal débat et prend acte de ce point d'information mais ne vote pas.

5) Point d'information SMDEA :

Après plusieurs années de débat, le SMDEA a publié un schéma communal d'adduction d'eau potable en décembre 2024 à l'occasion d'une réunion publique. Il a annoncé également son intention de facturer un forfait à tous les usagers situés dans ce schéma. C'est ce qu'il a fait en adressant des factures payables au 3 octobre 2025, à tous les propriétaires d'un bâtiment cadastré. A première vue, il apparaît des erreurs dans le lancement de ces factures qui rajoutent de la grogne auprès des habitants des écarts qui n'acceptent pas de payer un service qui ne leur est pas rendu ou rendu partiellement.

Une analyse plus approfondie des résultats de la consultation citoyenne a été réalisée, cela porte en particulier sur la répartition géographique des réponses. Elle est en cours de diffusion. Le groupe de travail constitué de membres de l'association « Les Ecart de Saurat » et des citoyens, après analyse de ces résultats et une entrevue chez le Directeur du SMDEA, nous devrions maintenant formaliser des demandes et des propositions à transmettre au SMDEA. Une réunion du groupe de travail est prévue vendredi 10 octobre prochain. Ensuite, nous proposerons d'organiser une réunion publique d'information et des actions éventuelles.

Les Conseillers Municipaux débattent afin de se prononcer sur les orientations à prendre au niveau de la Commune, mais ne votent pas.

6) Point d'information suivi budgétaire :

Les résultats comptables début octobre font apparaître **561 955,26 €** en dépenses en fonctionnement, alors que les recettes de fonctionnement atteignent **756 599,23 €**.

Attention, ces résultats sont encore partiels, plusieurs factures n'ont pas été comptabilisées pour cause de retard ou de rejet et quelques recettes ne sont pas encore enregistrées. Il apparaît des dépenses tous les jours, à titre d'exemple, cet automne nous avons environ 10 000 € de réparations à financer sur le camion IVECO, le tracto pelle et la pelle mécanique.

Coté investissement, les résultats comptables début octobre font apparaître **351 909,13 €** en dépenses et **719 642,98 €** en recettes.

Les Conseillers Municipaux débattent mais ne votent pas.

QUESTIONS DIVERSES :

Point d'informations intercommunales :

SMECTOM : La TEOMI est effective depuis le 1^{er} janvier 2025, les feuilles d'impôts locaux qui arrivent en ce mois de septembre 2025 font apparaître une part fixe et une part variable fonction des déchets collectés en 2024. Le SMECTOM est seul habilité à expliquer, la Commune n'intervient pas dans ces calculs.

SMDEA : Voir point 5 ci-dessus.

Point d'informations communales :



[Handwritten signatures]

Travaux sur route départementale : Des travaux importants sont programmés sur les ponts du Saurat par la Direction Départementale des Routes. Les travaux sur le Pont de pierre à l'entrée de Saurat RD 618 sont terminés. Les travaux sur le pont entre Bédeilhac et Aynat RD423 ont nécessité la fermeture de la route depuis le 25 août dernier pour environ trois mois, ce qui oblige à desservir Aynat par l'ancienne route de Saurat à Aynat. A noter que les travaux préparatoires pour créer des zones de dépassement ont été en partie financés par les Communes de Saurat et de Bédeilhac.

En octobre, travaux SMDEA (entreprise AZUARA, route de l'Ubac entre Melés et l'ancienne école de la Couronne et entre la Couronne et Basile).

Ecole : Le prochain conseil d'école est prévu pour le mardi 14 octobre prochain.

Personnel et administration communale : Pour rappel, nous devons établir un Document Unique et un plan communal de sauvegarde. Les Conseillers Municipaux peuvent participer à ces travaux ou faire des propositions.

Le bureau de Poste : Nous avons reçu le nouveau Directeur Départemental de la Poste, Monsieur Thomas Rubio, vendredi 3 octobre dernier. Il était accompagné de Monsieur Veyrac Christophe qui est le responsable du maillage territorial. Il nous parle d'agence postale, d'horaires, de services informatisés, de diversification etc.

Nous lui avons confirmé notre souhait de maintenir un vrai bureau de poste avec du personnel « La Poste » formé et au service des citoyens.

L'ONF : Nous avons eu plusieurs réunions avec les représentants de l'ONF dont la dernière le 24 septembre dernier au cours de laquelle nous avons évoqué assez précisément l'éventualité d'une coupe de mélèzes au sein de la forêt communale de l'Arse.

Plan Avenir Montagne :

La Commune participe depuis plusieurs années à la démarche nationale baptisée « Plan Avenir Montagne » portée localement par le PETR (Pole d'Equilibre Territorial et Rural).

Des visio conférences, des réunions d'échanges, un stage et projet sur le Col de port (médiation et organisations) ainsi qu'une implication importante pour analyser et rechercher des pistes de progrès pour l'arboriculture fruitière de montagne (pommiers entre autres), sont quelques exemples de travaux réalisés avec le PETR et en partenariat avec le PNR.

Organisation logistique de la fin de saison événementiel 2025 :

Pour rappel, une famille fait don à la Commune d'un four et d'une étuve (matériel de professionnel), il faudrait réfléchir à l'installation pour que l'usage profite à un maximum d'associations.

Il s'agit de préparer et organiser les festivités et autres événements d'ici au début 2026 :

« Clôture Festen Oc », « Fête de la pomme », Trail, marchés de Noël, Lotos, repas des Aînés, Téléthon, etc

Ensuite, début janvier, il faudra prévoir la réunion des associations pour formaliser le programme 2026.

Participation à la démocratie :

Les premières actions en matière de participation à la démocratie sont encourageantes, même si cela s'avère délicat, nous maintenons nos efforts dans ce sens et nous recherchons toujours un volontaire parmi les élus ou parmi les citoyens pour poursuivre et animer avec nous ces démarches citoyennes.

A ce propos, je demande dans un premier temps aux Conseillers Municipaux de bien vouloir réfléchir et formaliser leurs ressentis, les actions qu'ils ont portées pendant la mandature ou même les difficultés rencontrées, pour que nous puissions établir un bilan en fin d'année.

Communication :

« La Feuille » N° 58 est en préparation, elle doit être communiquée à l'imprimeur le 16 octobre prochain pour être distribuée pour la « Toussaints » comme annoncé.

Film :

Un film intitulé « le Royaume des aveugles » est en préparation par François Robic. Il a été tourné en partie à Saurat les 23 et 24 septembre derniers. Des figurants locaux ont été sélectionnés et la



municipalité a participé en termes de logistique, notamment en mettant à disposition des salles, des parkings et du mobilier.

Questions diverses des élus :

La séance du Conseil Municipal est close à 22h50.

Le secrétaire de séance



Le Maire

